

**OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION CADRE
DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT PRIVÉ**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 4 décembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251216-20251216_CC_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

Publication : 24/12/2025



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrice POTIONNIER, Ghyslaine POYET, Pierre-Yves PUGNIERE, Robert REGEFFE, Monique REY, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Jacki VIALLO

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Nicole GIRODON par Jacki VIALLO, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Roland BOST à René AVRIL, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Georges THOMAS, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Martine CHARLES à Eric LARDON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard

COTTIER à Jean-Paul FORESTIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christophe BAZILE, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Nathalie LE GALL à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Michel ROBIN à Olivier JOLY, Pascal ROCHE à Elodie THEVENET, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX, Stéphane VILLARD à Marcelle DJOUHARA

Absents : Christophe DESTRAS, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	98
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment les articles R327-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants,

Vu la délibération du 28 janvier 2020 approuvant le programme local de l'habitat de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 12 octobre 2021 approuvant la convention du programme d'intérêt général (PIG) à l'échelle des 87 communes de Loire Forez agglomération,

Vu la convention cadre du programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé sur Loire Forez agglomération signée le 1 mars 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 mai 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre du programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé,
Vu la note de présentation au conseil communautaire,

Signé en mars 2022 pour une durée de 5 ans, le programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé couvre l'ensemble du territoire de Loire Forez autour de 3 thématiques d'intervention: la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

À compter du 31 décembre 2025, les prestations d'accompagnements réalisées par les opérateurs agréés «*Mon Accompagnateur Renov'*» (MAR) devront s'appliquer dans le cadre des opérations programmées portées par les collectivités territoriales (cf. art. L232-3 du code de l'énergie et décret n°2022-1035 du 22 juillet 2022)

Ce nouvel avenant a pour objet d'intégrer les évolutions règlementaires en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique et de sécuriser en conséquence le financement de l'ingénierie apporté par l'agence nationale de l'habitat (Anah).

En effet, les objectifs actuels en matière de lutte contre la précarité énergétique pourraient ne pas être atteints du fait d'un temps plus important consacré à chaque dossier (réalisation d'audits énergétiques) et dans un contexte national de baisse des aides à la rénovation énergétique.

Pour répondre à cette situation, il est proposé une réorientation des objectifs en matière de rénovation énergétique au profit de la thématique « autonomie » qui connaît une forte demande sur notre territoire, de la façon suivante :

	Objectif global initial	Objectif global actuel (suite avenant n°1)	Réalisation au 12/11/25	Taux de réalisation	Objectif global révisé	Réorientation proposée
Lutte contre la précarité énergétique	900	889	496	56 %	750	-139
Tavaux lourds de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (PO/PB)	250	81	34	42 %	81	/
Adaptation de logements à la perte d'autonomie	550	730	565	77 %	869	+ 139
Total	1700	1700	1095	/	1700	/

Cette solution nécessite de réaliser un avenant à la convention cadre du PIG après avis des services de la DREAL et de Madame la Préfète.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 à la convention cadre du programme d'intérêt général et la nouvelle répartition des objectifs quantitatifs,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le projet d'avenant n°2 à la convention cadre du programme d'intérêt général et la nouvelle répartition des objectifs quantitatifs
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 décembre 2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,